

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_014****CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET**
L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 24 janvier 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Cécile DELAUNAY à Paul MARSAL, Jean-Baptiste GODILLON à Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET

Absents :

Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique FABIEN-SOULE

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le don de sang est un geste de solidarité essentiel, ayant un impact majeur sur la santé publique. Chaque jour, il sauve des vies en répondant aux besoins vitaux de millions de personnes à travers le monde. Que ce soit pour des interventions chirurgicales, des accidents, des maladies chroniques ou des cancers, les transfusions sanguines sont cruciales dans de nombreuses situations. En France, plus d'un million de patients bénéficient chaque année des dons de sang.

Chaque don représente un acte de générosité et un symbole fort de solidarité humaine.

Dans le cadre de ses missions de protection de la population, la commune de Chatou s'engage activement en faveur du don de sang.

Cette convention a pour objectif de promouvoir et de développer des actions de communication autour du don de sang tout au long de l'année. Elle vise également à faciliter le travail des équipes de l'Établissement Français du Sang lors des collectes et dans l'organisation de celles-ci.

DELIBERATION

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'information transmise par courriel à la commission petite enfance – Inclusion – Handicap – santé,

Considérant que la présente convention a pour objet d'encadrer la partenariat conclu entre la Ville de Chatou et l'Établissement Français du Sang en vue de la promotion du don de sang et de l'organisation des collectes de sang sur le territoire de Chatou,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat entre la Commune de Chatou et l'Établissement Français du Sang,
- **d'autoriser** Madame Le Maire à signer la dite convention.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 03/02/2025